Cinquantième année. - N ° 9 A 13 janvier 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1263

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

Ventes et cessions

515 241 115 RCS Nanterre.
EASYWORLDCOM.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 10224.00 EUR.
Adresse : 132, AV Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine.
Oppositions : Les créanciers des sociétés fusionnantes pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par l'article L.236-14 du Code de Commerce..
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION EASYWORLDCOM Forme juridique Société par actions simplifiée Au capital de 10224 EUR Siège social 132 AV Charles de Gaulle 92200 NEUILLY SUR SEINE N° RCS 515241115 RCS NANTERRE, est société absorbée. EZEE WORLD Forme juridique Société par actions simplifiée Au capital de 80000 EUR Siège social 132 AV Charles de Gaulle 92200 NEUILLY SUR SEINE N° RCS 531272029 RCS NANTERRE, est société absorbante. Actif : 615063,7 euros Passif : 291288,31 euros Actif net apporté : 323775,39 euros En rémunération et représentation de l'apport-fusion effectué par EASYWORDLCOM , EZEE WORLD procédera à une augmentation de son capital social d'un montant de 76.000,00 euros, par création de 76.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement libérées, directement attribuées aux actionnaires de la société absorbée par application de la parité d'échange. La différence entre le montant de l'actif net apporté par EASYWORDLCOM et le montant de l'augmentation de capital, égale à 247.774,00 euros, constituera une prime de fusion inscrite au passif du bilan de EZEE WORLD sur laquelle porteront les droits de tous les actionnaires anciens et nouveaux. Ne pouvant détenir ses propres actions, EZEE WORLD procédera, immédiatement après l'augmentation de capital, à une réduction de capital d'un montant égal à la valeur nominale de ses propres actions détenues par suite de la fusion, lesdites actions étant annulées. La différence entre la valeur d'apport de ces actions (soit 76.000,00 euros) et le montant de la réduction de capital nécessaire à leur annulation, différence égale à 517.781 euros, s'imputera, à due concurrence, sur la prime de fusion à hauteur de 247.774 et sur les réserves disponibles de EZEE WORLD à hauteur de 270.007 euros. Le projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de l'approbation par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés participant à la fusion. La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des assemblées générales des sociétés absorbée et absorbante, signé par leur représentant légal, constatant la réalisation des conditions suspensives (ou

le cas échéant leur abandon), et la réalisation définitive de la fusion. La fusion prendra juridiquement effet à l'issue de la dernière des assemblées générales appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion. EASY WORLD COM serait dissoute de plein droit, sans liquidation, et EZEE WORLD sera subrogée purement et simplement d'une façon générale dans tous les droits, actions, obligations et engagements de EASYWORLDCOM à la date de réalisation définitive de la fusion. Date du projet : 30/12/2016 Date du dépôt : 30/12/2016, lieu du dépôt : GTC NANTERRE..

